

DANS CE BULLETIN :
PROMOTIONS
et FICHE DE CONTRÔLE
RESULTATS ELECTIONS

LE MINISTRE DESAVOUE
par le HCE et l'OCDE

FORMATION/CONCOURS :
Rien ne va plus !

EVALUATION GS
Une aberration de plus !

SNUipp 71 Infos 71



Bulletin N°101
Déposé le 08/11/11

NE PAS CRIER VICTOIRE ! TOUT RESTE A GAGNER

OUI, le SNUipp et la FSU ont été, lors des récentes élections professionnelles confortés, dans leur position de première organisation syndicale dans les écoles et dans l'Éducation et dans la Fonction Publique.

OUI, au niveau départemental, le SNUipp, avec plus de 55% des suffrages, conserve 6 sièges à la CAPD. Au niveau des CT (Comités Techniques), la FSU conserve là encore 5 sièges aussi bien au niveau académique que départemental.

Si ces résultats sont bien évidemment à mettre au crédit des forces militantes déployées quotidiennement sur le terrain par le SNUipp et la FSU,

NOUS NE POUVONS NOUS EN SATISFAIRE !

Dans le département comme au niveau national, le grand vainqueur est sans conteste l'abstention. Tout cela malgré un très gros travail fait par les candidats et des militants du SNUipp-FSU afin de présenter et d'insister sur les enjeux d'un tel rendez-vous : la participation comme une réponse à opposer au Ministère, en signe de désaveu de sa politique éducative...

EN TIRER LES CONCLUSIONS....

Si pour partie, cette abstention s'explique par le passage au vote électronique, la lucidité nous impose d'en faire l'analyse mais aussi d'en tirer des conclusions pour rebondir syndicalement : Il paraît évident que la politique menée à marche forcée ces dernières années a conduit de plus en plus à une individualisation des carrières et de fait à une prise de distance de la profession avec ses organisations syndicales.

Lors de la décennie écoulée, il a été bien difficile de s'opposer efficacement aux réformes qui se sont abattus contre l'école et ses personnels. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir mené les batailles.

Tout est devenu complexe, le temps manque cruellement, tous les cadres collectifs sont mis à mal, la tentation de se laisser aller au pessimisme et au repli sur soi est donc grande.

...POUR REAGIR COLLECTIVEMENT !

La seule issue pour reprendre la main et pour relever la tête reste le **COLLECIF**.

Soyons réalistes : La victoire (relative) du SNUipp-FSU lors de ces élections professionnelles ne suffira pas à infléchir sensiblement la donne.

Nous ne devons pas faire l'erreur de placer tous nos espoirs dans un syndicalisme par délégation. Au delà, il est indispensable de **revenir à l'essence même de l'action syndical** :

- Se syndiquer pour renforcer le SNUipp et lui donner les moyens d'agir
- Se retrouver et débattre de l'École que l'on veut (Réunions d'info syndicales / Conseils Syndicaux)
- Réfléchir ensemble à la mise en place de formes collectives de résistance. Pourquoi faire tout ce à quoi nous sommes opposés : Aide personnalisée, Livret Personnel de Compétence, Base Élève...?

Le SNUipp ne pourra le faire sans vous et votre implication : Il est temps de relever la tête et de dire ce que vous avez à dire sur votre métier.

Soyez assurés que nous mettrons tout ce que nous pouvons en œuvre afin de permettre à chacun de réinvestir et réinventer au besoin les cadres collectifs qui doivent nous aider à gagner...vraiment, pour les écoles et les personnels.

Antoine JEANTET



Fédération
Syndicale
Unitaire

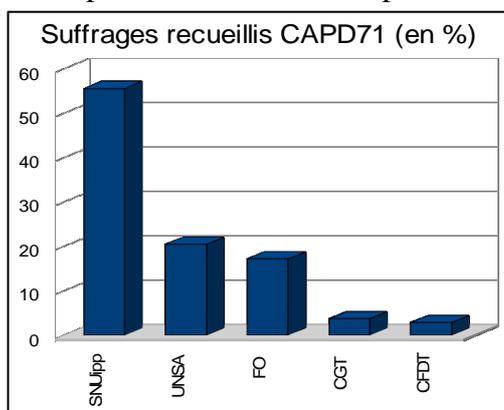
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 : EPILOGUE

Jamais le syndicalisme enseignant n'avait connu des élections professionnelles aussi chaotiques. La preuve en un seul chiffre : celui de la **participation atteignant tout juste 42% de votants** (en Saône et Loire). Nous n'en rêvions pas et pourtant le vote électronique l'a fait....

Cette participation est en recul de 20 points en Saône et Loire comme sur l'ensemble du territoire.

Malgré des résultats qui confortent le SNUipp comme premier syndicat des écoles (en Saône et Loire et au niveau national) et la FSU comme première Fédération dans l'Éducation et dans la Fonction Publique d'État, nous n'avons eu aucun état d'âme pour critiquer très sévèrement ces modalités de vote : tous les dysfonctionnements que nous avons pointés ont été consignés dans les différents procès verbaux lors des opérations de dépouillement. En espérant qu'au niveau des rectorats et du Ministère ils entendent enfin le malaise suscité par de telles modalités dans une profession où l'on veut nous imposer l'informatique comme solution à tous les maux....

Il est parfaitement anormal que des collègues souhaitant voter en ait été empêchés pour des raisons d'ordre informatique multiples ou des problèmes liés aux modalités elles-mêmes (Identifiant – Mot de passe – Numen – problème de non inscription sur la liste électorale....)



Résultats CAPD Saône et Loire
SNUipp (FSU) : 55,6% - 6 sièges /10
SE-UNSA : 20,5% - 2 sièges
SNUDI-FO : 17,2% - 2 sièges
CGT : 3,7%
CFDT : 2,8%



Les élus du SNUipp71 à la CAPD



Marc
DAILLOUX



Antoine
JEANTET



Dominique
GONNOT



Christophe
LECORNEY



Dominique
PROTAT



Stéphanie
MACKÉ

Merci !

Merci à tous les électeurs qui ont, malgré les difficultés liées aux modalités de vote, tenu à nous exprimer leur confiance.

Comme nous le faisons depuis la création du SNUipp, nous continuerons à défendre l'école et les personnels partout où nous aurons l'occasion de siéger, animés par une volonté permanente d'équité et de transparence.

Pour autant, nous restons parfaitement lucides sur les limites de nos prérogatives en tant qu'élus du personnel, et savons donc que seuls face à l'administration et à nos gouvernants nous pesons bien peu. Nous ne croyons pas au pouvoir de délégation mais bien à la force du collectif. Ces élections professionnelles aussi importantes soient-elles, ne peuvent pas constituer une fin en soi, mais bien une nouvelle étape pour continuer à mettre en avant un réel rapport de force.

Résultats CAPN

SNUipp (FSU) : 48,1% (6 sièges sur 10)
SE-UNSA : 25,3% (3 sièges)
SNUDI-FO : 9,3 % (1 siège)



Résultats CTA et CTM

FSU :	40,7% (5 sièges)	40,6% (7 sièges)
UNSA :	22,7% (3 sièges)	20,7% (4 sièges)
FO :	13,1% (1 siège)	10,09% (1 siège)
CFDT :	11,4% (1 siège)	9,99% (1 siège)
CGT :	6,29% (pas de siège)	6,47% (1 siège)
SUD Educ :	3,13% (pas de siège)	5,79% (1 siège)

PROMOTIONS : COMMENT CA MARCHE ?

CAPD : Vendredi 2 Décembre

La CAPD traitant des promotions se réunira la vendredi 2 décembre. Lors de cette CAPD seront prononcés les passages d'échelon :

- Des PE (Classe Normale et Hors Classe) du 01/09/11 au 31/08/12
- Des instituteurs du 01/01/12 au 31/12/12

Pour être promu, il faut être promouvable. C'est-à-dire qu'il faut avoir une ancienneté suffisante dans son échelon actuel pour pouvoir passer au suivant. Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon. **Les 30% les mieux classés passeront au Grand choix (Choix pour les instituteurs), 5/7èmes autres au choix** (mi-choix pour les instituteurs). **Les collègues non promus à un de ces deux rythmes passeront alors à l'ancienneté.**

Les promouvables non promus devront attendre d'être à nouveau promouvables pour un autre rythme avant d'envisager leur promotion. (Pour certains échelons, il faut compter 1 an et demi)

Barème en vigueur en Saône et Loire (2 x Note + AGS)

Attention : la note retenue est celle arrêtée au 31/08/2011.

Pour les collègues « victimes » d'un retard d'inspection, correctif de note de 0.25pt par année de retard.

Et la hors classe ?

Les changements d'échelon au sein de la hors classe se font toujours à l'ancienneté.

Ils sont également prononcés lors de cette CAPD.

En revanche, le passage de la classe normale à la hors classe sera examiné lors d'une CAPD future (mars ou avril?) pour un passage effectif au 01/09/2012.

La position du SNUipp

Pour le SNUipp, ce système d'avancement actuel, à la fois injuste et inégalitaire, entraîne des différences de traitements considérables pouvant, entre deux collègues sur une carrière, dépasser les 100.000€ selon que

l'avancement se fera toujours au grand choix ou toujours à l'ancienneté.

Le SNUipp milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. **Nous exigeons un rythme d'avancement unique pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une seule classe (pas de hors classe donc) et dont l'indice terminal serait l'indice 783 (actuel dernier échelon hors classe mais atteint par moins d'1% des PE).** Dans ce cadre, l'avancement se ferait automatiquement grâce à l'ancienneté et non plus en tenant compte de la note d'inspection, arbitraire et inégalitaire.

Quelques conseils

- **Il est toujours préférable d'être inspecté après une promotion.** Ainsi, l'IEN a davantage de latitude pour vous noter. Si vous êtes dans l'attente d'une promotion, informez-en votre IEN afin de voir si un report d'inspection ne peut pas être envisagé.
- **Si vous êtes promu entre le 01/09 et 01/12, vous aurez un rattrapage sur salaire** pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.
- **Vous envisagez de demander votre départ en retraite.** N'oubliez pas qu'il faut avoir travaillé 6 mois dans l'échelon pour que celui-ci soit pris en compte dans le cadre du calcul de votre pension (*Il est possible de faire une demande de départ à la retraite conditionnée à un éventuel passage d'échelon*)

PASSAGES D'ECHELONS AVANCEMENT

	GD CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETE
	10 au 11	3 ans	4 ans
09 au 10	2a 6m	4 ans	4 ans 6 mois
08 au 09	2a 6m	3a 6m	4 ans 6 mois
07 au 08	2a 6m	3a 6m	4 ans 6 mois
06 au 07	1a 3m	1a 6m	2 ans 6 mois
05 au 06	1a 3m		1 an 6 mois
04 au 05	1a 3m		1 an 6 mois
03 au 04	Avancement automatique : 1 an		
02 au 03	Avancement automatique : 9 mois		
01 au 02	Avancement automatique : 9 mois		

PASSAGES D'ECHELONS AVANCEMENT

	GD CHOIX	CHOIX	ANCIENNETE
	10 au 11	3 ans	4 a 6 m
09 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
08 au 09	2 a 6 m	4 ans	4 ans 6 mois
07 au 08	2 a 6 m	3ans	3 ans 6 mois
06 au 07	2 a 6 m	3 ans	3 ans 6 mois
05 au 06	2 a 6 m	3 ans	3 an 6 mois
04 au 05	2 ans		2 an 6 mois
03 au 04	Avancement automatique : 1 an		
02 au 03	Avancement automatique : 9 mois		
01 au 02	Avancement automatique : 3 mois		

Évaluation GS : Fichage quand tu nous tiens !

La question du dépistage de la dangerosité chez les jeunes enfants fait son retour dans le débat avec la révélation le mardi 12 octobre d'un projet d'évaluation devant permettre de repérer dès l'école maternelle les élèves "à risque" et à "haut risque". L'INSERM avait déjà lancé un premier ballon d'essai en 2005, ce qui avait donné lieu à une riposte à grande échelle de l'association "Pas de zéro de conduite" en 2006 (plus de 200 000 signataires de la pétition).

Le projet actuel vise à transformer les inspecteurs et les enseignants de maternelle en agents de la police des comportements. Il s'agit bien là d'une véritable stratégie de normalisation des individus qui intègre de facto le système scolaire dans un vaste ensemble de dispositifs sécuritaires, et ceci évidemment au nom des meilleures intentions "démocratiques" : refus de l'échec scolaire, bonne "intégration", etc. Le marquage « à Risque » ou à « haut risque » devrait être communiqué aux parents. Les élèves seraient alors orientés vers des entraînements obligatoires et formatés.

Christian Laval, auteur de « La Nouvelle Ecole Capitaliste » a rappelé dernièrement et à juste titre que « *Ce projet jette en tout cas une lumière bien crue sur l'ensemble des outils d'évaluation que le nouveau management de l'Education Nationale a mis peu à peu en place : tests de CE1 et de CM2, bientôt en 5^{ème}, Livret Personnel de Compétences, constitution de bases de données sur les élèves, stockage numérique des bulletins scolaires... Il faudrait être myope pour ne pas voir la logique d'ensemble* »

Pour le SNUipp-FSU, ce dispositif est inacceptable. En maternelle, il n'existe pas d'élève à risque. Les différences de maturité et de développement ne peuvent pas être regardées sous le seul prisme de la difficulté scolaire et encore moins de celui des troubles du comportement.

Notons un premier recul : **Le ministère de l'Éducation nationale vient de confirmer au SNUipp-FSU que le dispositif d'évaluation envisagé pour les enfants de cinq ans sera modifié et sa passation dans les écoles maternelles rendue non obligatoire.** La levée de boucliers de toute la communauté éducative, abondamment relayée par les médias, a donc marqué un premier point. Plus question, apparemment, d'une passation obligatoire en novembre prochain comme il était initialement envisagé. Plus question non plus d'étiqueter des enfants « à risque » ou à « haut risque » terminologies empruntées à l'épidémiologie, et qui n'ont rien à voir avec la pratique, pour ne pas dire à l'éthique professionnelle des enseignant-e-s en école maternelle.

On ne parle plus au ministère d'évaluation mais d'un "dispositif", d'un "protocole", qui devait pourtant être mis en place en novembre et n'est, semble-t-il à ce jour, même pas "stabilisé". Tout ceci n'est pas sérieux ! Ces annonces à l'emporte-pièce, sans concertation aucune, sont sources de déstabilisation professionnelle pour des enseignants qui réclament avant tout de la sérénité et de la reconnaissance dans l'exercice de leur métier. En tout état de cause, rien n'est réglé. Cette confusion des genres entre ce qui relève du médical et de la pédagogie, entre comportements et apprentissages n'est pas acceptable. **Le SNUipp-FSU persiste à s'y opposer et demande qu'un tel dispositif ne se mette pas en place.**

Trier les élèves de moins de 5 ans sur la base de leurs conduites observées en classe, comme le ministère apparemment voudrait le faire, rapproche un peu plus l'éducation de l'usinage de pièces détachées ou de l'élevage de poulets en batterie, selon un processus qui nous amène à plus ou moins brève échéance au "meilleur des mondes" du néolibéralisme avancé.

L'école maternelle ne saurait être le lieu du tri. Le SNUipp réaffirme son rôle préventif et rappelle que dans ce domaine l'aide des RASED et des médecins scolaires, loin de toutes formes de stigmatisation, à l'opposé de tout formatage, de tout étiquetage est indispensable.

Le SNUipp-FSU demande au ministre de renoncer à la mise en place de ce protocole. Dès maintenant, nous appelons les enseignants à boycotter ce dispositif de marquage des élèves, s'il devait se mettre en place.



* Expertise Inserm sur le « trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent » (2005) : <http://www.inserm.fr/content/download/7154/55249/file/troubles+des+conduites.pdf>

Rapport Jolion sur la Masterisation et Recrutement

Depuis la réforme de la formation des enseignants, syndicats et enseignants n'ont cessé de crier au gâchis.

Mise à la trappe de la formation rémunérée (PE2) ; recrutement au niveau Master 2 allongeant les études d'une année; **absence presque totale d'apprentissage didactique et professionnel**, réduisant la formation au bachotage des disciplines enseignées. Enfin, **double condition pour devenir enseignant : Être titulaire d'un Master 2 et être reçu au concours.**

Les nouvelles modalités de la formation étaient tirées du chapeau des ministres de l'époque (Xavier Darcos à l'Éducation Nationale et Valérie Pécresse à l'Enseignement Supérieur et la Recherche) sans concertation préalable avec les organisations syndicales et les acteurs concernés.

Finie la formation basée sur une alternance entre stage et analyse de la pratique, significative d'une entrée progressive dans le métier. Les nouveaux titulaires se voyaient abruptement improviser face aux élèves.

Le rapport définitif sur « la masterisation de la formation des enseignants », remis dernièrement par Jean-Michel Jolion aux deux ministres concernés, sonne (lui aussi!) comme un appel au changement.

Il faut dire, comme le souligne justement le rapport, que « *cette réforme porte en elle des écueils qui ne pourront être levés par de simples ajustements* ». Mené à marche forcée et guidé par des raisons budgétaires, le dispositif a généré, outre de lourdes charges de travail, un profond malaise chez les étudiants qui le manifestent déjà par la désaffection des candidats aux concours 2012 (lire ci-contre).

Tout est à revoir. « **Le modèle alternatif** » proposé dans le rapport sur la base de 10 principes constitue une solide base de réflexion : place et contenu du concours, progressivité des stages, nouveau statut pour les IUFM qui restent « opérateur principal des formations conduisant au métier de la formation du premier degré », « entrée progressive dans le métier, sur un an et non pas sur quelques jours ou semaines en début de la première année ».

Ce rapport conforte la demande du SNUipp de retrait de la réforme et d'ouverture de discussions pour une toute autre formation des enseignants. Celle-ci devra être élaborée autour d'une progressivité vers la professionnalisation depuis l'année de licence, être sanctionnée par un concours avec des épreuves disciplinaires et professionnelles, et être axée sur une alternance véritable et progressive en M1 et M2. Elle devra déboucher sur un recrutement en licence, avec deux années de formation professionnelle rémunérées, et validées par un Master 2. **Enseigner est un métier qui s'apprend !**

C'est à ces conditions seulement que le SNUipp envisage la formation des professeurs des écoles.

Baisse historique des candidats au Concours de recrutement

Pour la deuxième année consécutive le nombre de candidats ayant passé les épreuves écrites du concours a été extrêmement bas : **18 734 en 2012, 16 273 en 2011.** Ils étaient **44 373 présents en 2008** ou encore **41 874 en 2009.**

En 2011 seulement 3 000 postes avaient été ouverts au concours puis 5 000 en 2012, contre plus de 10 000 en 2007.

L'an dernier, le Ministère avait évoqué la réforme de la masterisation lancée en 2010 pour expliquer la diminution du nombre d'inscrits, jugeant l'année de transition comme un frein à l'initiative des candidats. Or, en 2012, il n'est plus question de transition. Le lancement du concours 2012 (en pleine mobilisation contre la politique de suppressions d'emplois dans l'Éducation Nationale) a été accompagné d'une forte campagne de communication du ministère. Et pourtant, les chiffres sont pourtant sans appel : les étudiants sont bien moins attirés par le métier de professeur des écoles qu'auparavant. Le désintérêt des jeunes survient en effet juste après la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants. **Les Nouvelles modalités d'accès au métier et les contenus de formation trop peu professionnalisant découragent des vocations pourtant bien réelles.** Plusieurs enquêtes, dont deux menées notamment par le SNUipp, attestent des difficultés nouvelles rencontrées par les jeunes professeurs des écoles stagiaires (PES).



De plus, en élevant au master 2 (bac+5) le niveau requis pour devenir enseignant, la réforme a écarté des étudiants rencontrant des difficultés pour financer cinq années d'études post-bac, sans vraiment en attirer d'autres du fait du salaire qui les attend après un master et un concours : 1 500€ pour un débutant en France, contre 2 100€ en Allemagne par exemple.

Dans un communiqué de presse du 7 octobre 2011, le SNUipp « revendique des aides financières pour les étudiants et des pré-recrutements dès la licence ».

Hormis la remise à plat de la réforme de la formation, **le SNUipp exige des « rémunérations concrètement revalorisées pour que les salaires des enseignants français ne souffrent plus des comparaisons internationales »...**et que le métier inspire de l'envie aux étudiants, ...à nouveau.

Articles rédigés par Vincent CASTAGNINO



VIVENT LES UNIVERSITÉS D'AUTOMNE DU SNUIPP !

C'est à Port Leucate, dans l'Aude, que se sont déroulées les 11èmes universités d'automne du SNUipp. Pendant trois jours, plus de 400 enseignants des écoles, chercheurs et spécialistes de l'éducation ont débattu de l'École, de son actualité et des conditions de sa transformation.

Dès l'ouverture, Sébastien SIHR, secrétaire Général du SNUipp a appelé l'ensemble des participants à **combattre la tentation du repli sur soi et le fatalisme de l'isolement.**

« *Les cadres d'exercices de notre travail ne sont plus adaptés à la nouvelle complexité du métier : les élèves en difficulté, ceux en situation de handicap, ceux qui décrochent* ».

« *Avec nos Universités, nous provoquons la confrontation d'idées, la rencontre avec la recherche pour mettre en lumière les pistes de la transformation de l'école. Il s'agit bien d'un objectif et d'une démarche syndicale* ».

« Transformer l'école » tel fut bien le fil conducteur de ces universités où était accueilli en première séance plénière le jazzman Didier Lockwood pour qui « *depuis trop longtemps l'éducation s'est construite sur une opposition délibérée entre raison et sensibilité [alors que] les émotions ont une large part dans le désir d'apprendre* ».

Les disciplines artistiques étaient également à l'honneur avec le cinéaste Gilles Porte auteur d'un documentaire sur des autoportraits d'enfants du monde. Une exposition de ces portraits était d'ailleurs visible au milieu des salles de conférence.

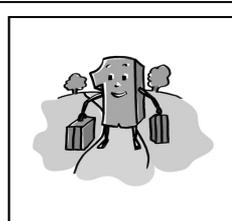
Durant ces 3 journées, les participants ont été conviés à 7 cycles de conférences dans lesquels ils pouvaient choisir entre **des thématiques aussi diverses que les apprentissages disciplinaires (la géographie, les sciences et la technologie, la littérature ...), les publics scolarisés (élèves en situation de handicap, les enfants de migrants, les troubles du comportement...), les évaluations des systèmes éducatifs, l'éthique professionnelle.** Choix parfois difficile tant ces sujets font écho à nos préoccupations quotidiennes dans le cadre de notre métier. Mais les choix opérés n'ont pas déçu les attentes : Intervenants (chercheurs reconnus issus de différentes disciplines) de grande qualité, temps d'échange très enrichissants en prolongement des conférences.

Rencontrer d'autres collègues est un autre objectif majeur de ces universités où la convivialité est de mise : apéritifs, repas et soirée festive oblige ! Sans oublier un petit détour rafraîchissant par la plage toute proche.

La conférence de clôture animée par le sociologue François Dubet a ouvert un nouveau champ de réflexion à tous les participants. C'est devant une salle comble que le sociologue a exposé ses **constats et ses espoirs de changement pour une école qui doit prendre acte des mutations sociales dont elle est la victime collatérale. Pour François Dubet, la campagne électorale se jouera sur l'école. Les enseignants doivent se saisir de ce moment pour proposer une école porteuse de justice sociale.**

Marie Larrouy

Chaque année, la section départementale du SNUipp finance le déplacement et l'inscription des syndiqués souhaitant participer à cet événement A bon entendeur !



Permutations informatiques Changer de département

Les opérations de demande pour changer de département vont bientôt débuter.

Le BO concernant cette nouvelle année scolaire paraît ce jeudi 10 novembre. Nous communiquerons les informations nécessaires sur notre site.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions et pour un accompagnement pour monter votre dossier.

Marie Larrouy (Permanence les jeudis)
(Responsable des questions de changement de département)

La carte scolaire : Un exemple en Bourgogne !

Du sur-mesure ! C'est ce que notre ministre prétend faire pour l'école. Concrètement, ce que nous observons c'est surtout la valse des chiffres des suppressions d'emplois. Mais sur le terrain ?

Juste un exemple local pour illustrer les effets d'une telle politique éducative :

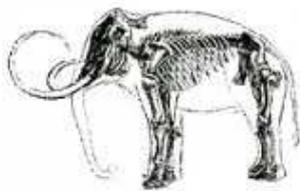
« Il y a 10 ans, à la rentrée 148 élèves fréquentaient l'école. Aujourd'hui, il y en a 147, mais depuis 2001 :

- **2 classes ont été supprimées** (Effectif en hausse de plus de 6 élèves par classe)
- **Le RASED intervenant sur l'école a perdu 1 maître E et 1 maître G**
- **L'école a vu disparaître l'EVS**, alors qu'elle bénéficiait depuis de nombreuses années d'emplois qui pour être scandaleusement précaires (TUC, emploi jeunes, EVS...) n'en étaient pas moins devenus indispensables à son fonctionnement.

A la rentrée, ce sont 14.000 nouvelles suppressions qui sont annoncées. C'est donc au tour de notre **poste d'enseignant sur numéraire** d'être menacé. Il en est de même pour le **conseiller pédagogique** que nous voyons régulièrement dans le cadre de l'accompagnement des jeunes collègues. Ces scénarios sont à redouter car les suppressions annoncées, devront, élections présidentielles obligent, se faire à nombre constant de classes »

D.C (Enseignant en ZEP)

Enfin, nous ne sommes plus les seuls à le dire ... La copie est à revoir !



Depuis l'avènement de Nicolas Sarkozy et la mise en application de la miraculeuse recette du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, nous nous sentions un peu seuls à dénoncer les désastreuses conséquences de cette politique qui a amené la disparition de dizaines de milliers de postes d'enseignants.

En quelques semaines, nos prises de position et mises en garde ont trouvé le renfort de deux organismes que l'on peut difficilement taxer de sympathies affichées envers le syndicalisme enseignant.

-En premier lieu, le **Haut Conseil de l'Education (HCE)** a livré un rapport cinglant contre la politique éducative de ce gouvernement. **Il a mis en cause les évaluations de CE1 et CM2 ainsi que les indicateurs des compétences de base qualifiés de « partiels, peu exigeants et même trompeurs quant à la maîtrise de socle commun. »**

Cela met bien en exergue les critiques formulées par le SNUipp à l'encontre de ces dispositifs. Non seulement ces évaluations n'aident pas les enseignants à comprendre la nature des réussites et des difficultés des élèves, mais de surcroît, elles ne permettent pas un pilotage fiable du système. Que de gâchis et de temps perdu pour les élèves- notamment ceux qui sont en difficulté- et les enseignants qui restent bien seuls dans leur classe. Une communication artificiellement valorisante sur les résultats trompeurs d'évaluations mal conçues ne peut plus orienter l'école.

- En second lieu, **l'OCDE publie un rapport intitulé « Regards sur l'Education 2011 »**, rapport dans lequel on peut trouver de nombreuses informations de nature à contredire l'optimisme du Ministre de l'Education sur l'état de notre système éducatif.

On peut y lire notamment :

→ **Entre 1995 et 2009, le taux de scolarisation des 15-19 ans a chuté de 5% en France** alors que dans le même temps, **il augmentait de plus de 9% dans les pays de l'OCDE**. Pour les 20-29 ans, ce taux de scolarisation est resté stable en France (19%) alors qu'il augmentait de plus de 8% pour atteindre 26% dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

→ **La dépense d'éducation pour l'école primaire est inférieure de 14% à la moyenne de l'OCDE**. Entre 2000 et 2008, ces dépenses ont augmenté de 34% pour l'OCDE pour seulement 7% pour la France.

→ De même, entre 2000 et 2008, la part du produit intérieur brut consacré à l'éducation a diminué d'environ 1% en France alors qu'elle augmentait de 1% dans les autres pays de l'OCDE.

→ **Les salaires des enseignants sont en France très inférieurs à la moyenne de l'OCDE**. A titre d'exemple, pour les enseignants du primaire, cette **différence est de l'ordre de 9%**.

Nous voilà donc confortés dans notre analyse de l'état extrêmement préoccupant du système éducatif français. Les conséquences de la politique menée depuis 5 ans sont dévastatrices pour les élèves et notamment pour les plus fragiles : sureffectifs dans les classes, chute de la scolarisation des moins de 3 ans en maternelle, suppression massive des postes de RASED (la carte scolaire 2012 risque d'en signer l'arrêt de mort), réduction de l'offre d'enseignement dans les collèges et les lycées, problèmes de remplacement, dégradations des conditions de travail des personnels administratifs, abandon d'une politique d'éducation prioritaire digne de ce nom...

Pour lutter contre l'échec scolaire, le SNUipp porte un autre projet éducatif. La réussite de tous les élèves l'impose en réconciliant quantité et qualité du service public.

Il faudra profiter du débat électoral qui va s'ouvrir pour redire une fois encore qu'il faut investir dans la transformation de l'école. Cela recouvre la maternelle, le travail en équipe, l'éducation prioritaire, la présence d'enseignants surnuméraires dans les zones défavorisées, la remise en ordre de marche des RASED avec des départs en formation à la hauteur des besoins, le retour à une formation digne de ce nom. La liste est loin d'être exhaustive.

Le SNUipp demande un plan de rattrapage de l'école, plan dans lequel les enseignants doivent être les ACTEURS DU CHANGEMENT. Ils ont besoin d'être soutenus, mieux formés et mieux rémunérés. C'est à ce prix que notre système éducatif pourra redevenir plus juste et plus efficace.

Marc DAILLOUX

AGENDA SYNDICAL et MILITANT DU SNUipp71

Mercredi 9 Novembre

Conseil Syndical départemental

Jeudi 10 Novembre

Participation au CDEN

Mardi 22 Novembre

A l'initiative de la LDH : Au cinéma du Creusot)
Projection du film « Nous princesse de Clèves »
Suivi d'un débat sur l'Éducation

Mercredi 30 Novembre

Réunion D'information Syndicale « débuts dans le métier »

Vendredi 2 décembre

CAPD Promotions

Une audience a également été sollicitée auprès de l'Inspecteur d'Académie afin de faire le point sur un certain nombre de dossiers.

Autres RDV à venir : Consulter notre site : 71.snuipp.fr

C'est décidé je me syndique !

Ce SNUipp71 Infos a été rédigé, publié et adressé à tous les syndiqués et à toutes les écoles du département. Le SNUipp n'existe que par l'adhésion des syndiqués.

Ce bulletin contient un bulletin d'adhésion.

Le SNUipp71 agit pour la défense de notre Service Public et laïque d'Éducation. Il agit pour la défense de notre profession et de nos droits.

Le SNUipp a donc besoin de toi, de ta solidarité et de ta volonté d'agir et de s'opposer collectivement : Se syndiquer c'est mettre en avant le collectif pour peser et faire entendre notre voix.

N'oublie pas que toute cotisation syndicale est déductible à 66% des impôts.



**C'est décidé,
je me syndique !**



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU

Seul syndicat présent ayant des élus dans les 102 CAPD



SNUipp

SNUipp-FSU

CAPD : Majoritaire dans 80 départements sur 102

SNUipp-FSU
Au niveau national : 58% des élus
dans l'ensemble des CAPD

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL

PROMOTIONS 2011-2012 des Instits- Profs des Écoles

En nous renvoyant la fiche de suivi ci-dessous **avant le mercredi 30 novembre**, vous vous assurez auprès de vos élus du personnel du suivi de votre situation dans le cadre des promotions à venir et du contrôle des décisions de l'Administration. **C'est une garantie de justice et d'équité.**

Si vous souhaitez recevoir par courrier les résultats vous concernant, **joignez à cette fiche de suivi une enveloppe timbrée (pour les non-syndiqués) ou indiquez nous votre adresse électronique.**

CAPD promotions Vendredi 2 décembre 2011 : BAREME = A.G.S. + 2 fois la note (+ correctif*)

NOM:..... Prénom:.....

Adresse personnelle:.....

Code Postal:..... Ville:.....

Tel:..... Courriel :@.....

Date de naissance:

École:..... Circonscription:.....

Échelon actuel:..... Depuis le:.....

Instituteur(trice)

Professeur d'école

Instit : Ancienneté Générale de Service au 31/12/11 :ans.....mois.....jours

P.E. : Ancienneté Générale de Service au 31/08/11 :ans.....mois.....jours

Note au 30/06/11 : P.E.:..... Instit:..... Date de la dernière inspection :...../...../.....

Pour tout retard concernant l'envoi de votre rapport d'inspection, nous contacter rapidement.

<p>*Correctif de la note pour retard d'inspection Le correctif est appliqué lorsque la note est antérieure aux 3 dernières années précédant l'année de la promotion. Pour cette année, un correctif de 0,25 point sera pris en compte pour toute inspection datant d'avant juin 2008. <i>Exemple : j'ai obtenu une note de 16 lors de ma dernière inspection le 3 mars 2007 (année scolaire 2006 /2007). Je bénéficie d'un correctif de 0,50 point (0,25 pour 2009/2010 et 0,25 pour 2010/2011) à condition de ne pas dépasser la note maximum de mon échelon (Retrouvez la grille départementale sur notre site). Ma note sera donc de 16,5.....Mon barème sera de 16,5x2 + AGS.</i></p>	<p>Promouvable mais pas promu : Pourquoi ? Être promouvable, c'est avoir la durée requise dans l'échelon précédent pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur. La CAPD retiendra 30% des promouvables au Grand Choix, et 5/7 des promouvables au Choix, le reste des promotions de l'année se feront à l'ancienneté. <i>Exemple : pour 100 collègues promouvables au 6^{ème} échelon PE : 30 passeront au Grand Choix (en 2 ans et 6 mois), 50 passeront au Choix (en 3ans), et 20 passeront à l'ancienneté (en 3 ans et 6 mois). Pour plus d'informations adressez vous à votre section départementale du SNUipp.</i></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PASSAGES D'ECHELONS		AVANCEMENT		
INSTITUTEURS		GD CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETE
		10 au 11	3 ans	4 ans
	09 au 10	2a 6m	4 ans	4 ans 6 mois
	08 au 09	2a 6m	3a 6m	4 ans 6 mois
	07 au 08	2a 6m	3a 6m	4 ans 6 mois
	06 au 07	1a 3m	1a 6m	2 ans 6 mois
	05 au 06	1a 3m		1 an 6 mois
	04 au 05	1a 3m		1 an 6 mois
	03 au 04	Avancement automatique : 1 an		
	02 au 03	Avancement automatique : 9 mois		
	01 au 02	Avancement automatique : 9 mois		

PASSAGES D'ECHELONS		AVANCEMENT		
Professeurs des écoles		GD CHOIX	CHOIX	ANCIENNETE
		10 au 11	3 ans	4 a 6 m
	09 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
	08 au 09	2 a 6 m	4 ans	4 ans 6 mois
	07 au 08	2 a 6 m	3ans	3 ans 6 mois
	06 au 07	2 a 6 m	3 ans	3 ans 6 mois
	05 au 06	2 a 6 m	3 ans	3 an 6 mois
	04 au 05	2 ans		2 an 6 mois
	03 au 04	Avancement automatique : 1 an		
	02 au 03	Avancement automatique : 9 mois		
	01 au 02	Avancement automatique : 3 mois		